

OFFRE D'EMPLOI
**Technicien aux travaux
publics**

(Personne salariée régulière)



La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour remplir la fonction de technicien aux travaux publics, personne salariée régulière, au Service de l'équipement et des travaux publics.

Nature du travail

Relevant de la directrice du service, le technicien aux travaux publics:

- participe à la rédaction des devis et surveille l'exécution des travaux effectués par les entrepreneurs;
- réalise les inspections et les relevés techniques sur le terrain ;
- effectue les relevés et la vérification pour différents éléments d'infrastructures dont entre autres la signalisation routière, les glissières de sécurité et les unités de traitement pluvial et met à jour les bases de données ;
- émet les permis de canalisation de fossé ;
- fait occasionnellement la mise en plan avec le logiciel de dessin Autocad ;
- soutien les contremaîtres dans le volet administratif lié à la planification, l'exécution et le suivi des travaux en régie (Info-excavation, prise de niveau, préparation d'ordre de travail, demande de prix, commande de pièces ou de matériaux, plan tel que construit) ;
- collabore à l'analyse, aux estimés et à la mise en plan de certaines demandes liées à la sécurité routière;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Exigences

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en génie civil ;
- posséder un minimum de deux (2) années d'expérience pertinente ;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide ;
- connaissance du logiciel de dessin Autocad ;
- habileté à rédiger des rapports et devis ainsi qu'à lire et interpréter des plans et devis ;
- connaissance des réseaux d'aqueduc et d'égouts ;
- aptitudes et traits de personnalité appropriés, tels que l'entregent, la débrouillardise et l'autonomie ;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- bonne connaissance en informatique ;
- être membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Conditions de travail

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Inscription

Les personnes intéressées doivent au préalable se créer un profil dans la section «Mon Profil» du lien Internet ci-dessous et ce avant le 4 février 2018 et appuyer sur le bouton «Postuler maintenant» au bas de l'écran.

<http://clients.njoyn.com/CL4/xweb/xweb.asp?clid=71754&page=jobdetails&jobid=J0118-0306&BRID=EX64868&SBDID=1&LANG=2>

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises via le site Internet de la Ville de Mirabel et inclure un exemplaire à jour de votre curriculum vitae. Vous pouvez également ajouter une lettre de présentation ou tout autre document pertinent dans la section «Mes documents». Toute candidature incomplète ou reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier sera refusée.

*Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture.
Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.*